



ARRETE MUNICIPAL N° A.2025.G.160
Portant abrogation de l'Arrêté Municipal A.2025.G.083
Restriction d'accès aux piétons et aux véhicules de tous
types sur les sentiers au départ et à l'arrivée de La Sambuy -
Commune de Faverges - Seythenex

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES -SEYTHENEX

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L. 2213-4 ;

VU Le Code de l'Environnement, notamment son article L. 361-1;

VU l'Arrêté Municipal numéro A.2025.G.083 en date du 27 février 2025

CONSIDERANT, que les travaux de coupe de bois dans les parcelles forestières numéros 12 et 14 de la section du Couchant sont terminées.

- ARRETE -

ARTICLE 1 : L'Arrêté Municipal numéro A.2025.G.083 en date du 27 février 2025 est abrogé

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché à l'ensemble des points d'entrée connus du secteur concerné.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article 411-25 du Code de la Route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation prévue par l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 précité qui sera effectuée par le soin du demandeur, sous le contrôle du Chef des Services Techniques et en accord avec le responsable du poste de Police Municipale.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de police Principal de première classe responsable du poste de Police municipale de Faverges, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Faverges, Madame la Responsable des Services Techniques, Monsieur de Responsable de secteur de l'ONF et les représentants de l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le Maire, certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu
De la publication le : **09 AVR. 2025**
Notifié le : **- 9 AVR. 2025**

Fait le 09 avril 2025,
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,
L'Adjoint délégué,
Marc BRACHET



Destinataires :

- * Gendarmerie 1
- * Centre de Secours 1
- * Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy 1
- * Police Municipale 1
- * Affichage 1
- * Registre 1
- * Office de tourisme 1
- * ONF 1
- * ACCA Seythenex 1